REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 19 Septembre 2018

N° de la délibération : BM/HP/2018/09-07-120
Objet : Modification du plan de financement de la Maison de l'Agriculteur et de la ruralité - « La Paysannerie »
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents :19
Délégations :03
Absents :07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711199-20180919-BMHP20180907120-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06 Septembre 2018.

Etaient présents (19) : M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, M. Laurent CHERALDINI, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Didier MOUROUVIN, M. Dario KINDEUR, Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

Délégations (03) :
Mme Ginette BANCO avait donné procuration à Mme Marmie STENARD
Mme Jocelyne DELORD avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN
Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH

Absents excusés (02) : Mme Anna LUCOL ép. VALMY-DHERBOIS, M. Gesner CYSIQUE

Absents non excusés (05) : M. Florent MITEL, M. Marc JASMIN, Mme Véronica DANIEL ép. PENSEDENT, Mme Pâquerette JALEME, Mme Maxette RIBEMONT ép. ROSEMOND

Secrétaire de séance : Mme Séverine NOYON ép. VALIER

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/HP/2018/09-07-120

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAISON DE L'AGRICULTEUR ET DE LA RURALITE - « LA PAYSANNERIE »

Monsieur le Maire indique que suite à la passation des marchés et aux travaux supplémentaires engagés en vue d'achever la construction de la maison de l'agriculteur et de la ruralité « La Paysannerie », il convient de modifier le plan de financement de l'opération.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A LA MAJORITE (Abstention : Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN) :

- ✓ **DE MODIFIER LE PLAN DE FINNACEMENT comme suit :**

Désignation	Ancien plan de financement	**Nouveau plan de financement**
	Montant	**Montant**
FEADER	453 830,64 €	**453 830,64 €**
ETAT /CPER/FNADT	210 971,35 €	**210 971,35 €**
COMMUNE	664 802,01 €	**698 362,11 €**
TOTAL	**1 329 604,00 €**	**1 363 164,10 €**

VENTILATION PAR POSTES DE DEPENSES	
Désignation	Montant
VRD	85 101,77 €
Lot 1 : Terrassements - VRD	346 524,00 €
Lot 2 : Gros œuvre maçonnerie - charpente métallique, couverture, isolation, étanchéité, gouttières et descentes, bardage,	687 074,20 €
Lot 3 : Menuiserie Aluminium	66 310,32 €
Lot 4 : Plomberie, sanitaire, électricité	101 179,03 €
Lot 5 : Revêtement sol et mur, peinture, cloisons et portes intérieures	76 974,78 €
TOTAL	**1 363 164,10 €**

Fait et délibéré à Petit-Canal le 19 Septembre 2018

Ont signé au registre des délibérations

Etaient présents (19) : M. Blaise MORNAL (Maire), Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Marmie STENARD, M. Prosper RIBAC, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, M. Laurent CHERALDINI, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, M. Didier MOUROUVIN, M. Dario KINDEUR, Mme Roselyne FULRAD-MARBIN ép. VALIER, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Maurice VERGELAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Ketty ROBERT ép. TAKOUR-MARDIVIRIN

Les représentées (03) :

Mme Ginette BANCO avait donné procuration à Mme Marmie STENARD

Mme Jocelyne DELORD avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY DRAGIN

Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20180919-BMHP20180907120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2018

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.

2- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.